



MRC de
Montmagny

AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2023-113 décrétant une dépense n'excédant pas 15 660 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, le financement, la détention, l'opération et l'entretien des projets de parcs éoliens soumis à l'appel d'offres A/O 2023-01 d'Hydro-Québec Distribution a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 mars 2024 et entre en vigueur conformément à la loi. »

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut consulter le règlement sur le site Web de la MRC au www.montmagny.com.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 8^e jour de mars 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque